

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 05/2016

Objet : Régime indemnitaire 2016

L'an deux mille seize le neuf février, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christian BEZOS, Christine ESPAGNET, Dominique MARROT qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE.

Secrétaire de Séance : Bernard JAYLES

Date de convocation : 02 février 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la répartition des enveloppes allouées au titre du régime indemnitaire pour l'année 2016 :

- I.A.T. (<i>Indemnité d'Administration et de Technicité</i>) :	12 046,00 €
- I.E.M.P. (<i>Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures</i>) :	1 492,00 €
- I.F.T.S. (<i>Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires</i>) :	8 016,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

décide :

- d'allouer une enveloppe globale de 21 554,00 € au titre du budget 2016,
- que l'IAT sera allouée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux contractuels,
- que les indemnités seront versées mensuellement,
- que ces indemnités seront maintenues dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congés de maladie.

charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Monsieur le Trésorier de Bazas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 10 février 2016.

Le Maire
Jean Pierre BAILLÉ.